

Image not found or type unknown



Financement d'une maison...

Par **nikenike**, le **18/03/2010** à **16:15**

Bonjour,
je voudrai savoir si mon projet est fesable pour payer moin de notaire si pour une maison de 180000e je fait un chèque de banque de 70000e direct au vendeur et que le vendeur mette sa maison devant le noataire a 110000e est ce que c'est fesable?

Par **fif64**, le **18/03/2010** à **16:52**

Donc si j'ai bien compris.
Vous achetez un bien 180.000 euros, mais officiellement, vous le payez 110.000 euros, et vous payez 70.000 euros en dessous de table.

Déjà, s'il y'a une agence, elle vous dira non, car ça voudra dire moins de com pour elle, sauf si elle accepte de prendre une partie de la com au black...

Ensuite, le notaire (et surtout surtout le fisc) n'est pas con.
Une maison qui vaut 180.000 et qui est vendue 110.000, ça va être louche.
Quand l'acte sera publié et va arriver au fisc, ils vont faire une enquête, vont s'apercevoir que la maison a été vendue largement en dessous du prix, et ils vont vous caler un redressement.
Donc au final vous aurez perdu...

Bref je vous conseille pas de le tenter.

Ca fait toujours mal de lâcher plus de 10.000 euros de frais, mais dites vous qu'un redressement fera encore plus mal...

Et tant qu'on y'est (parce que ça c'est vu), n'essayez pas non plus de négocier les frais avec le notaire. Il ne fait qu'appliquer un barème édicté par un décret et qu'il est obligé de suivre à la lettre.